

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2.12.2021

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Laurent CHECKO, Julien TISSOT, Aurore TROTTET, Séverine LAVERRIERE et Gilles ROGUET.

M. Laurent CHECKO ayant donné procuration à M. David DE VITO
M. Julien TISSOT ayant donné procuration à Mme Isabelle ROGUET
Mme Aurore TROTTET ayant donné procuration à Mme Dominique BRAND
Mme Séverine LAVERRIERE ayant donné procuration à M. Yannick ROGUET

M. David DE VITO a été nommé secrétaire.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 4.11.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Conseil en énergie partagé – convention tripartite avec la CCAS et le SYANE

Vu le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie final dans des bâtiments à usage tertiaire, Éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire (privés et publics) vers la sobriété énergétique, il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu la délibération n°2020 02 041 du 26 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Arve & Salève ;

Considérant l'action n°46 du Plan Climat Air Energie Territorial intitulée « Maîtriser sa consommation énergétique grâce à l'action d'un conseiller en énergie partagé mutualisé à la CCAS » ;

Considérant que le territoire a émis 119kTeCO₂ en 2015, le secteur tertiaire (public et privé) représente 12% des consommations (59GWh) et 8% des émissions (TeqCO₂) du territoire ;

Considérant que les mairies, les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs... tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie, chauffage, éclairage (s'il est vétuste) et eau chaude sont de loin les principaux postes de consommation et amènent à un coût important pour les communes. Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie et les nombreux soutiens financiers de l'état, tout montre que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction ;

Considérant que le SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie a mis en place en 2015 un service de Conseil en Energie. Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent qui vise à aider les collectivités à entreprendre des actions d'économies d'énergie, de limitation des émissions de gaz à effet de serre, de promotion et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Les principales missions du conseiller énergie sont l'analyse du patrimoine de la commune, l'accompagnement des projets, la sensibilisation et la formation des utilisateurs ;

Considérant la délibération n°2021 10 119 du 1^{er} décembre 2021 de la Communauté de communes Arve & Salève, autorisant le Président à signer la convention tripartite SYANE / Arve & Saleve / Commune, et validant la participation financière du SYANE à 50% et de la Communauté de communes Arve & Salève à 50% soit 0,80€/ habitant DGF/an ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la commune au service de Conseil Energie du SYANE,
- Autorise le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, le SYANE et la Communauté de communes Arve et Salève pour le patrimoine communal et tous les documents afférents.

2. **SYANE – infrastructure de recharge publique – renouvellement de la convention d’Occupation de l’Espace Public à l’occasion du passage en Délégation de Service Public**

La commune avait signé en décembre 2017 une convention d’occupation du domaine public communal avec le SYANE pour l’installation d’une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. En 2020, le SYANE a signé un contrat de délégation de service public avec la société SPBR1. Dans ce contexte de changement d’exploitant, les conventions d’occupation du domaine public des bornes existantes signées par les communes et le SYANE doivent être remplacées par de nouvelles conventions entre les communes et SPBR1.

Le Conseil Municipal après délibération, autorise Mme le Maire à signer une nouvelle convention d’occupation du domaine public avec la société SPBR1.

3. **Vote d’une subvention**

Le Conseil Municipal vote la subvention suivante :

- ADMR les Tourelles - 1 140.00 €

4. **Vote d’une subvention**

Le Conseil Municipal vote la subvention suivante :

- ADIMC 74 - 50 €

5. **P.C.S. – proposition de collaboration avec l’Association Départementale des Sociétés de Secours en Montagne de la Haute-Savoie**

Dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec l’Association Départementale des Sociétés de Secours en Montagne de la Haute-Savoie. L’objet de cette convention est de définir les modalités de collaboration entre les sociétés de secours en montagne et la commune dans le cadre des missions de soutien aux populations sinistrées, d’encadrement des bénévoles et des réserves communales de sécurité civile.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention ci-dessus proposée.

6. **Avenant n°1 à la Convention pour le Service Commun d’Urbanisme**

Depuis sa création en date du 1^{er} octobre 2017 le Service Commun d’Urbanisme (SCU) a évolué sur de nombreux éléments décrits dans la convention régissant son fonctionnement. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les points suivants de la Convention :

- Réalisation des permanences techniques au sein des locaux de la Communauté de communes au lieu des permanences en commune ;
- Ajout d’une possibilité pour que le SCU palie temporairement à l’absence d’un agent communal en charge de l’urbanisme sur certaines tâches décrites dans le Guide de procédures ;
- Ajout des textes réglementaires sur la dématérialisation de l’instruction des autorisations du droit des sols ;
- Modification du tableau des effectifs pour comptabiliser 3 instructeurs, un poste de responsable du service représentant un 0,5 ETP et un poste d’agent d’accueil représentant un 0,3 ETP ;
- Modification de la facturation afin de prendre en compte la totalité des missions exercées par le SCU, réajustement des Equivalents Permis de Construire de chaque mission et séparation des rendez-vous avec l’architecte-conseil pour que ces derniers soient comptabilisés au réel ;
- Envoi des statistiques à la plateforme de l’Etat par le SCU ;
- Suivi du fonctionnement du SCU par le biais d’un article au sein du rapport d’activité annuel ;

Dans ce contexte, et au vu des objectifs affichés, il est donc proposé aujourd’hui aux membres du conseil municipal d’approuver l’avenant n° 1 à la convention relative au fonctionnement du service commun urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à signer l’avenant n°1 proposé ci-dessus.

7. **Compte-rendu des commissions**

Commission scolaire

Mme Marie-Claire LAFFIN fait un compte-rendu des conseils d’école :

- Ecole du Chef-Lieu : 348 élèves aujourd’hui
Activités pratiquées : natation, animations à la médiathèque une fois par mois pour toutes les classes
Situation sanitaire : toujours difficile avec la Covid-19 : fermeture de plusieurs classes
Remarques des parents : beaucoup d’incivilités sur les parkings

- Ecole des Roguet : 20 élèves cette année de tous les niveaux
Deux enseignantes remplacent Audrey ALBERT, en congés maternité.

Commission culture & patrimoine

Mme Nathalie FREYRE propose au Conseil Municipal de distribuer le « Recueil des Aînés » durant ce mois de décembre.

Elle fait part des prochaines animations prévues à la médiathèque et précise que la « Journée de la Terre » est programmée le samedi 30 avril 2022.

Commission voirie

M. Patrice DOMPMARTIN expose au Conseil Municipal que les travaux de sécurisation du carrefour de La Charmille ont été réalisés. Il ne reste plus que les marquages et l'éclairage. Remarque pour l'éclairage : les livraisons de fournitures sont compliquées en cette période.

Déneigement : la nouvelle organisation pour le déneigement se met en place.

Commission bâtiments

M. Denis DUPANLOUP informe le Conseil des points suivants :

- l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du groupe scolaire sera déposé sur le site de la mairie et dans la presse locale (le Dauphiné et le Messager).
- le chemin piétonnier entre le parking des anciens tennis et le Diapason est en cours : béton coulé aujourd'hui.
- Réhabilitation mairie : une réunion de la commission ad hoc est prévue le lundi 13 décembre avec l'architecte.
- les travaux de rafraîchissement peinture de l'ancienne cure seront pris en charge par l'Association Educative de Pers-Jussy.

Commission finances

M. Olivier LOTH fait part au Conseil Municipal des points suivants :

- la demande de subvention DETR pour la réhabilitation de la mairie est partie le 24 novembre
- le projet de financement des travaux de la piscine de La Roche qui incombera une participation annuelle communale de 58 000 € (au lieu de 39 000 € actuellement). Début des travaux en septembre 2022.

Commission communication

Mme Dominique BRAND précise que la revue communale est en cours d'élaboration.

L'application « double clic » compte environ 900 téléchargements.

Commission sociale

Mme Dominique BRAND fait part des points suivants :

- Octobre rose : un chèque de 1 780 € sera remis à l'Association Les Fées Roses du CHAL ; un grand merci à l'U.S.P.J. pour sa collaboration.
- Collecte de la Banque Alimentaire : pas fructueuse cette année
- Boîtes de Noël pour les plus démunis : peuvent être déposées cette année à la mairie, à la cantine, au cabinet d'assurance dans la ZAE et chez Shaya beauté.

Mme BRAND propose de visionner le court métrage réalisé, en partie sur la commune, concernant la lutte contre l'isolement.

8. Divers

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le rallye rochois sera de passage sur la commune les 17 & 18 juin 2022 ; une rencontre avec les organisateurs est prévue le 6 décembre.

Petits et Grands sont invités le 18 décembre à partir de 18h sur la placette, à côté de la médiathèque, à l'illumination du sapin en présence du Père-Noël. Cette rencontre se fera bien-sûr, dans le respect des gestes barrière.

Cérémonie des vœux du Maire 2022

La cérémonie des vœux à la population est prévue le 14 janvier 2022 à 19h30 à la salle communale.

La séance est levée à 21h40.